

# Compte rendu

## CONSEIL MUNICIPAL

### du 12 avril 2011

## Séance du 12 avril 2011

L'an deux mil onze, le 12 avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MEDARD D'EYRANS, régulièrement convoqué s'est réuni, en session **ordinaire**, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur TAMARELLE Christian, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2011.

**PRESENTS** :

Messieurs GILLARD, TAMARELLE, DOUX, BARROUILHET, CHEVALIER, MORIN, L'HOSTIS, HIRIGOYEN, PÉNOTE, GRAMONT,

Mesdames BENCTEUX, VIGNAU-ANGLADE, MALARTIC, DUPUY, CAMBOURIEU, MOUHALI,

**REPRESENTES** :

M. GARCIA a donné pouvoir à M. TAMARELLE,  
M. BONIN a donné pouvoir à Mme VIGNAU-ANGLADE,

**ABSENTS EXCUSES** : NEANT.

**ABSENTS** : Mme GARBAY,

M. BARROUILHET est nommé secrétaire de séance.



Six délibérations rajoutées :

n° 7 : Dénomination de rue : lotissement le Hameau des Tourterelles,

n° 8 : Dénomination de rue : lotissement le Clos Bel Air,

n° 9 : Projet L.G.V,

n° 10 : Subvention exceptionnelle,

n° 11 : Jury d'Assises,

## 1) Vote des trois taxes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les éléments de base pour le calcul du produit fiscal de référence.

TAXES	TAUX 2010	Coefficient de variation proportionnelle	TAUX 2011
Taxe d'habitation.....	13,11 %	1	13,11 %
Taxe Fonc.Propriétés Bâties.....	21,24 %		21,24 %
Taxe Fonc. Non Bâties.....	40,57 %		40,57 %

Compte tenu de ces éléments, il apparaît un produit fiscal de référence de **808 690** euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2011 comme suit :

Taxe d'Habitation :..... 13,11 %  
Taxe Foncière Propriétés Bâties :..... 21,24 %  
Taxe Foncière Non Bâties :..... 40,57 %

Vote : Pour : unanimité

## 2) Vote du Budget 2011

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Prévisionnel de la commune pour l'exercice 2011.

### FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement du budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 2 261 859,72 euros.

### INVESTISSEMENT :

La section d'investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 990 787,55 euros.

Le montant des soldes résultants de l'exercice 2010, ayant été repris, le budget se résume de la façon suivante :

**(Voir annexes 1 et 2)**

Après avoir entendu la lecture de ce budget, le Conseil Municipal approuve à :

Vote : Pour : unanimité

**(ANNEXE 1)**

## **INVESTISSEMENT 2011**

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

**RAR 2010 :**

-Etude environnementale :	2 960,00 €
-Poste Peyret :	7 900,00 €
-Bibliothèque maternelle :	10 000,00 €
-Ralentisseurs Larchey :	11 000,00 €

**TOTAL des RAR : 31 860,00 €**

### **Chapitre 21 Immobilisations corporelles**

Opération 10001 Acquisition de matériels

- Reprise des tombes anciens combattants compte 2116 2 500,00 €

21571

-Achat d'une remorque :	7 400,00 €
-Achat d'une tondeuse :	1 600,00 €

2183

- Matériel informatique 2 000,00 €

2158

-Achat de coloflores :	2 600,00 €
-Achat de matériel voiries (plots, gyrophares..)	2 000,00 €
-Achat d'un chauffe plat et d'un frigo :	3 500,00 €
-Achat d'un climatiseur :	3 000,00 €

### **Chapitre 20 Immobilisations Incorporelles**

2031

- Révision du POS en PLU 30 000,00 €

## **Chapitre 23 Immobilisations en cours**

### **Voiries** compte 2315

-Réfection Chemin du Pontet	323 000,00 €
-Resurfaçage Av de Baron et Canterane :	9 074,00 €
-Remplacement lampes éclairage public :	24 000,00 €
-Enfouissement réseau électrique et renforcement poste Bel air :	18 597,60 €
-Changement portes école primaire :	30 000,00 €

### **Bâtiments compte 2313 :**

-Reprise clocher de l'église :	7 000,00 €
--------------------------------	------------

**TOTAL des chapitres (20, 21 et 23) = 466 271,60 €**

### **Opérations 10002 Travaux en régie**

#### **Chap 40**

#### **6068**

- Ecole primaire	3 240,00 €
- Ecole maternelle	6 900,00 €
- Ancienne cantine	2 000,00 €
- Rugby	600,00 €
- Stade de football	4 300,00 €
- Restaurant scolaire	500,00 €
- Services techniques	2 300,00 €
- Mairie	2 100,00 €
	21 940,00 €

Interventions diverses de la régie :

Aménagement voirie (puisards, trottoirs)  
Petits travaux entretien bâtiments communaux  
Entretien voirie

14 060,00 €

**TOTAL régie : 36 000,00 €**

### **TOTAL DES CHAPITRES 20, 21,23 et 40**

**502 271,60 €**

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Subvention FDAEC, Communauté de Communes	22 000,00 €
FCTVA	90 000,00 €
TLE	113 848,88 €
Amortissement	1 388,20 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>227 237,08 €</b>

### **3) F.D.A.E.C**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C) voté par le Conseil Général de la Gironde pour l'année 2011.

Monsieur Bernard Fath, Conseiller Général du canton de La Brède nous a indiqué que le montant du F.D.A.E.C pour notre commune est de 12 847,97 euros.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Général.

L'attribution de la subvention concerne les travaux de reprise du « Chemin du Pontet ». Le montant de ces travaux s'élève à 232 950 euros HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

- accepte le plan de financement défini ci-dessus,
- et décide d'affecter le montant du F.D.A.E.C 2011 au financement des travaux du Chemin du PONTET.

Vote : Pour : unanimité

### **4) Résultat Commission d'Appel d'Offres Plan Local d'Urbanisme : étude environnementale,**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le cabinet E.R.E.A est, depuis 2009, en charge de la révision du P.O.S en Plan Local d'Urbanisme.

En raison de la spécificité environnementale de certaines zones du territoire, les services de l'Etat ont été saisis afin d'émettre un avis sur ces enjeux. Il ressort de la lettre de cadrage de l'Etat du 28 décembre 2010, la préconisation d'effectuer une étude environnementale sur certains secteurs du territoire de la commune de Saint Médard d'Eyrans.

L'option de cette étude environnementale, présentée par le cabinet E.R.E.A s'élève à 10 046,40 €. Ce coût représentant plus de 5 % du marché initial, la proposition de cette étude environnementale doit être présentée en Commission d'Appel d'Offres.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le lundi 28 mars 2011 afin d'examiner la proposition portant sur la procédure d'évaluation environnementale du cabinet E.R.E.A. Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont prononcés favorablement à la réalisation de l'étude environnementale.

Conformément à l'avis de la Commission d'appel d'Offres, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- confier au cabinet E.R.E.A la réalisation de l'étude environnementale pour un montant de 10 046,40 € TTC.

- permettre à Monsieur le Maire de signer un avenant au marché initial.

Vote : Pour : unanimité

### 5) **Vote des primes des agents : juin 2011**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision du 20/01/1994 qui prévoit :

♦de budgétiser la prime annuelle accordée au personnel communal depuis 1978, conformément à l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26/01/1994,

♦de verser, à partir de 1994, cette prime en deux parts égales en Juin et Décembre. Le montant de cette prime étant déterminé par le Conseil Municipal en fonction du grade et des fonctions exercées par les agents.

**Le Conseil Municipal se réserve le droit de moduler individuellement le montant des primes en fonction de la manière de servir du personnel.**

Chaque vote a été exprimé de façon individuelle.

Exceptionnellement, les absences à compter 12 avril seront répercutées sur la prime de décembre.

Vote : Pour : unanimité

### 6) **Rémunération heures d'élections**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des élections cantonales, le personnel a été amené à travailler les dimanches 20 et 27 mars 2011.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de rémunérer les heures de travail effectuées comme suit :

- en accordant les indemnités horaires de dimanche aux agents bénéficiant des indemnités horaires pour travail supplémentaires (I.H.T.S),

- en accordant l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections à l'agent bénéficiant de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S).

Conformément au tableau ci-après et en vertu de l'arrêté ministériel du 27/02/1962 du décret 86252 du 20/01/1986 et l'arrêté du 31/12/1999,

<b>Agents</b>	<b>Indemnités pour élections</b>
Agent bénéficiant de l'I.H.T.S. <b>Indice majoré 298</b>	Indemnité horaire Dimanche et jour férié <b>5 heures</b>
Agent bénéficiant de l'I.H.T.S. <b>Indice majoré 300</b>	Indemnité horaire Dimanche et jour férié <b>4 heures</b>
Agent bénéficiant de l'I.H.T.S. <b>Indice majoré 370</b>	Indemnité horaire Dimanche et jour férié <b>6 heures</b>
Agent bénéficiant de l'I.F.T.S. <b>Coefficient 2</b>	Indemnité Forfaitaire pour élections <b>200 euros</b>

Vote : Pour : unanimité

## **7) Dénomination de rue : lotissement le Hameau des Tourterelles**

Monsieur le Maire fait part à ses collègues de la création d'une voirie du nouveau lotissement « Le Hameau des Tourterelles ».

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de nommer cette rue :

- rue des Mimosas.

La numérotation sera établie comme suit (cf plan annexe) :

Lot n° 1 porte le numéro 2 rue des Mimosas,  
Lot n° 2 porte le numéro 4 rue des Mimosas,  
Lot n° 3 porte le numéro 6 rue des Mimosas,  
Lot n° 4 porte le numéro 8 rue des Mimosas,  
Lot n° 5 porte le numéro 10 rue des Mimosas,  
Lot n° 6 porte le numéro 12 rue des Mimosas,  
Lot n° 7 porte le numéro 14 rue des Mimosas,  
Lot n° 8 porte le numéro 16 rue des Mimosas.

Vote : Pour : unanimité

## **8) Dénomination de rue : lotissement le Clos Bel Air**

Monsieur le Maire fait part à ses collègues de la création d'une voirie du lotissement « Le Clos Bel Air ».

Le Maire propose donc, que cette voirie prenne le nom de « rue des Tamaris ».

La numérotation sera établie comme suit (cf plan annexe) :

Lot n° 2 porte le numéro 2 rue des Tamaris,  
Lot n° 3 porte le numéro 4 rue des Tamaris,  
Lot n° 4 porte le numéro 6 rue des Tamaris,  
Lot n° 5 porte le numéro 8 rue des Tamaris,  
Lot n° 6 porte le numéro 10 rue des Tamaris,  
Lot n° 7 porte le numéro 12 rue des Tamaris,  
Lot n° 8 porte le numéro 14 rue des Tamaris.

Vote : Pour : unanimité

## **9) Projet L.G.V.**

Monsieur le Maire fait part à ses collègues du Conseil Municipal des récentes réunions organisées par Réseau Ferré de France sur les futurs travaux de la L.G.V. Il ressort de ces réunions qu'un avant projet sommaire verra le jour en septembre 2011 sans plus de précision quant à l'envergure des travaux et les aménagements de voiries et de réseaux qui seront nécessaires.

C'est pour cette raison que Monsieur le Maire et son Conseil Municipal souhaitent à travers cette délibération poser les principes d'aménagement que R.F.F va devoir prendre en compte au moment où il arrêtera l'avant projet sommaire.

Ainsi il convient que des mesures soient arrêtées pour :

- Le déplacement de la gare au nord du village et le positionnement exact de la nouvelle halte commune Saint Médard d'Eyrans / Cadaujac ainsi que le détail des infrastructures annexes (parking, voies d'accès, etc...)

- Le devenir des deux passages à niveau,

- Le devenir du pont situé « Avenue du Sable d'Expert »,

- Le rétablissement des voiries et des réseaux suivants les travaux prévus,

- Les protections phoniques nécessaires pour protéger les habitants de Saint Médard d'Eyrans des nuisances provoquées par le trafic accru,

- Le nouveau schéma de circulation de la commune suivant les décisions prises quant aux passages à niveau,

- Le réaménagement des secteurs concernés par l'ensemble de ces travaux,

- Toute disposition nécessaire afin de réduire les nuisances durant les travaux.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, sont appelés à se prononcer sur cette délibération visant à valider les dispositions nécessaires que R.F.F doit prévoir.

Vote : Pour : unanimité

## **10) Subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été faite par Mademoiselle Pauline VANDAL.

Mademoiselle Pauline VANDAL pratique, le patinage synchronisé, et va défendre ses chances prochainement au Championnat du Monde à Helsinki.

A cette occasion, elle doit financer une partie de son déplacement afin de participer à cette compétition.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à hauteur de 300 euros permettant de financer une partie du coût de ce voyage.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur :

L'octroi d'une subvention exceptionnelle à Pauline VANDAL d'un montant de 300 euros

Les crédits nécessaires au versement de la subvention ont été inscrits au budget 2011 (compte 6574).

Vote : Pour : unanimité

## **11 Jurés d'Assises**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu' en application des dispositions de la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 portant sur le jury d'Assises et en vue de dresser la liste préparatoire 2011, il convient de procéder au tirage au sort.

Celui-ci s'effectue à partir de la liste électorale et concerne 6 personnes.

Ce nombre représente le triple du nombre de jurés qui se rattachent à notre commune soit deux, conformément au tableau établi par la Préfecture.

Les six personnes tirées au sort sont :

- n° 125            Mme BEJAR Alice ép. LAVERGNE  
née le 21/03/1952 à Brest (29)  
2 allée Camille Claudel, 33650 St Médard d'Eyrans
- n° 785            Mlle FLAMANT Cécile  
née le 30/07/1980 à Cambrai (59)  
10 rue Rembrandt, 33650 St Médard d'Eyrans
- n° 1354           M. MONRIBOT Francis  
né le 15/11/1949 à Tananarive (99)  
13 chemin des Sables, 33650 St Médard d'Eyrans
- n° 790            M. FONTAINE Patrick  
né le 12/05/1952 à Paris 13<sup>ème</sup>  
39 rue Vincent Van Gogh, 33650 St Médard d'Eyrans
- n° 1108           Mme LARME ép. ASCARGOTA Liliane  
née le 05/06/1934 à Bordeaux-Cauderan (33)  
12 avenue du Cordon d'Or, 33650 St Médard d'Eyrans
- n° 1745           M. UBEIRA Alexandre  
né le 31/01/1983 à Bégles (33)  
1 allée Cézanne, 33650 St Médard d'Eyrans

## **12 Questions diverses**

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h31.